CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Date d'entrée en vigueur : Septembre 2026

Société à responsabilité limitée de droit belge
Siège social : Rue du Moncia 1C, 5150 Floriffoux, Namur – Belgique
Numéro d'entreprise et TVA : BE 1010.467.905
Téléphone : +32 479 61 10 50
E-mail : hello@delup.be
Site internet : www.delup.be

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, ci-après dénommées « CGV », régissent l'ensemble des offres, commandes, contrats et prestations de services fournis par DELUP SRL, ci-après dénommée « DELUP » ou « le Prestataire ».

Elles s'appliquent tant aux clients professionnels qu'aux consommateurs particuliers, ci-après dénommés ensemble « le Client ». Est considéré comme consommateur toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.

Toute dérogation aux présentes CGV doit faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. En cas de contradiction, les conditions particulières reprises dans le devis ou le contrat prévalent sur les présentes CGV.

Les dispositions impératives applicables aux consommateurs restent pleinement applicables. Aucune disposition des présentes CGV ne peut être interprétée comme limitant les droits légaux dont bénéficie un consommateur.

2. Prestations proposées

DELUP fournit des prestations dans les domaines du digital, du web et de la communication numérique.

Ces prestations peuvent notamment comprendre :

- la conception, la création, la refonte et le développement de sites internet ;
- l'intégration et la configuration de solutions WordPress, Elementor, WooCommerce ou d'autres outils numériques ;
- la maintenance, la sécurisation et l'optimisation de sites internet ;
- l'hébergement, la gestion de noms de domaine ou la coordination avec des prestataires techniques ;
- l'optimisation pour les moteurs de recherche et le référencement naturel ;
- la mise en place d'outils de mesure d'audience et de suivi statistique ;
- le conseil, l'audit et l'accompagnement digital ;
- la création, l'adaptation ou l'intégration de contenus visuels et rédactionnels ;
- la gestion ou l'accompagnement relatif aux réseaux sociaux et à la communication numérique ;
- la coordination avec d'autres prestataires ou sous-traitants.

Cette liste n'est pas exhaustive. La nature, le contenu, les limites et les modalités exactes de chaque prestation sont définis dans le devis, l'offre, la facture ou tout autre document contractuel accepté par le Client.

DELUP est tenue à une obligation de moyens. Sauf engagement écrit et précis repris dans le devis, aucun résultat commercial, positionnement particulier dans les moteurs de recherche, volume de visites, nombre de contacts ou chiffre d'affaires ne peut être garanti.

3. Devis et formation du contrat

Sauf mention contraire, les devis émis par DELUP sont valables pendant 30 jours calendrier à compter de leur date d'émission.

Le contrat est conclu dès l'acceptation du devis par le Client. Cette acceptation peut résulter notamment :

- de la signature manuscrite ou électronique du devis ;
- d'une confirmation écrite envoyée par courrier électronique ;
- du paiement total ou partiel de l'acompte demandé ;
- d'une demande écrite de commencer les prestations.

L'acceptation du devis implique l'acceptation des présentes CGV, pour autant qu'elles aient été communiquées ou mises à la disposition du Client avant la conclusion du contrat.

Toute réserve ou modification demandée par le Client ne lie DELUP qu'après acceptation écrite de cette dernière.

Sauf accord contraire, la planification et le démarrage des prestations sont conditionnés à la réception effective du premier acompte et des informations nécessaires au projet.

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros, hors TVA, sauf indication contraire. La TVA et les autres taxes applicables sont ajoutées au taux légal en vigueur.

Lorsqu'une offre est destinée à un consommateur, le prix total à payer, TVA comprise, est indiqué conformément aux obligations légales applicables.

Le prix couvre uniquement les prestations expressément mentionnées dans le devis.

Les frais externes tels que l'hébergement, le nom de domaine, les licences, extensions, banques d'images, typographies, logiciels, abonnements, achats publicitaires, services tiers ou frais de déplacement ne sont inclus que s'ils sont expressément repris dans le devis.

Toute prestation ou modification supplémentaire demandée par le Client et non comprise dans le périmètre initial pourra faire l'objet :

- d'un devis complémentaire ;
- d'une estimation complémentaire soumise à l'accord du Client ;
- ou d'une facturation au tarif horaire communiqué au Client.

DELUP ne procédera pas à une prestation supplémentaire payante pour un consommateur sans avoir obtenu son accord exprès.

5. Facturation et échéancier de paiement

Sauf modalités particulières expressément prévues dans le devis, toute prestation faisant l'objet d'une offre acceptée est facturée selon l'échéancier suivant :

- 30 % du montant total lors de l'acceptation du devis, à titre d'acompte ;
- 30 % en cours de réalisation, lorsque l'étape intermédiaire définie dans le devis est atteinte ou, à défaut, lorsque la prestation est réalisée à environ 50 % ;
- le solde de 40 % à l'achèvement de la prestation et avant sa mise en ligne définitive, sa livraison complète ou la transmission des fichiers et accès finaux.

L'acompte constitue un premier paiement sur le prix total de la prestation.

La prestation ne débute, sauf accord écrit contraire, qu'après la réception effective de l'acompte.

Les petites interventions, prestations ponctuelles, maintenances, abonnements, frais externes et prestations dont la valeur ou la durée ne justifie pas un échelonnement peuvent être facturés en une seule fois.

Les factures sont payables dans un délai de 15 jours calendrier à compter de leur date d'émission, sauf délai différent mentionné sur le devis ou la facture.

Le paiement est effectué par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture, avec la communication structurée ou le numéro de facture correspondant.

Toute contestation concernant une facture doit être communiquée par écrit, de façon motivée, dans un délai raisonnable après sa réception. La partie non contestée de la facture reste payable à son échéance.

6. Retard de paiement d'un client professionnel

Le présent article s'applique exclusivement aux clients professionnels.

À défaut de paiement à l'échéance, les sommes dues portent, de plein droit et sans mise en demeure préalable, intérêt au taux prévu par la loi belge du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Le Client professionnel est également redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % du montant impayé, avec un minimum de 40 euros, sans préjudice du droit de DELUP de réclamer une indemnisation raisonnable pour les autres frais de recouvrement effectivement supportés.

Les éventuels frais judiciaires, frais d'huissier, honoraires et frais de recouvrement peuvent également être réclamés dans les limites autorisées par la loi.

7. Retard de paiement d'un consommateur

Le présent article s'applique exclusivement aux consommateurs.

En cas de non-paiement à l'échéance, DELUP adresse au consommateur un premier rappel gratuit conformément au Livre XIX du Code de droit économique.

Le consommateur dispose ensuite d'un délai minimum de 14 jours calendrier avant que des intérêts ou indemnités puissent être réclamés. Le point de départ de ce délai est déterminé conformément aux dispositions légales applicables et au moyen utilisé pour l'envoi du rappel.

À l'expiration de ce délai, les intérêts de retard et l'éventuelle indemnité forfaitaire ne pourront en aucun cas dépasser les montants maximaux autorisés par le Livre XIX du Code de droit économique.

Les intérêts de retard éventuels sont calculés uniquement sur le montant restant dû et ne peuvent dépasser le taux légal maximal applicable aux dettes des consommateurs.

L'indemnité forfaitaire éventuelle est limitée à :

- 20 euros lorsque le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
- 30 euros augmentés de 10 % de la tranche du montant restant dû comprise entre 150,01 euros et 500 euros ;
- 65 euros augmentés de 5 % de la tranche du montant restant dû supérieure à 500 euros, avec un maximum total de 2 000 euros.

Aucun autre montant ne sera réclamé au consommateur en dehors de ceux autorisés par la législation applicable.

8. Suspension des prestations

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture arrivée à échéance, DELUP peut, après avoir respecté les formalités légales applicables, suspendre les prestations en cours jusqu'au paiement des sommes exigibles.

Cette suspension peut notamment concerner :

- la poursuite du développement ou de la création ;
- la maintenance ou les interventions techniques ;
- la livraison des fichiers ;
- la transmission des accès ;
- la mise en ligne définitive ;
- la publication ou le déploiement de la prestation.

Les délais annoncés sont automatiquement reportés d'une durée raisonnable tenant compte de la période de suspension et de la disponibilité du planning de DELUP au moment de la reprise.

La suspension ne libère pas le Client de son obligation de payer les prestations déjà réalisées, les frais engagés et les factures arrivées à échéance.

Pour les consommateurs, la suspension est appliquée de manière proportionnée et dans le respect des dispositions impératives du Code de droit économique.

9. Obligations et collaboration du Client

Le Client s'engage à collaborer activement à la bonne réalisation du projet.

Il lui appartient notamment :

- de communiquer des informations exactes et complètes ;
- de transmettre dans les délais convenus les textes, images, logos, vidéos, accès et autres éléments nécessaires ;
- de répondre aux demandes de validation ou de précision ;
- de vérifier les contenus, coordonnées, tarifs, mentions légales et informations publiées ;
- de désigner, lorsque cela est nécessaire, une personne de contact habilitée à prendre les décisions relatives au projet ;
- de sauvegarder les données ou fichiers qu'il confie à DELUP, sauf si une prestation de sauvegarde est expressément prévue ;
- de disposer des droits et autorisations nécessaires sur tous les éléments transmis.

Le Client garantit qu'il dispose des droits nécessaires sur les textes, images, vidéos, logos, marques, bases de données et autres contenus qu'il fournit à DELUP.

Le Client demeure responsable de la légalité, de l'exactitude et de la conformité des contenus, produits, services et informations qu'il demande de publier.

10. Délais d'exécution

Les délais annoncés dans un devis constituent une estimation raisonnable, sauf lorsqu'une date a expressément été qualifiée par écrit de ferme et essentielle.

Les délais prennent cours lorsque DELUP a reçu :

- l'acompte demandé ;
- les informations et contenus nécessaires ;
- les accès techniques utiles ;
- ainsi que les validations indispensables au démarrage du projet.

Tout retard imputable au Client, notamment dans la transmission de contenus, d'accès, d'instructions ou de validations, entraîne un report raisonnable du calendrier.

Si le Client reste sans réponse pendant plus de 30 jours malgré une relance écrite, DELUP peut suspendre le projet et réorganiser sa planification.

La reprise du projet s'effectue alors en fonction des disponibilités de DELUP. Si l'interruption nécessite une remise en route importante, une actualisation technique ou la reprise d'un travail devenu obsolète, les prestations supplémentaires nécessaires peuvent être facturées après information et accord du Client.

DELUP ne peut être tenue responsable d'un retard causé par le Client, un prestataire tiers, une panne extérieure, une indisponibilité d'un service ou un cas de force majeure.

11. Modifications et validations

Le nombre éventuel de propositions, corrections ou séries de modifications incluses dans la prestation est précisé dans le devis.

À défaut de précision, le prix comprend les ajustements raisonnables nécessaires à la conformité de la prestation avec le devis, mais pas :

- une modification importante de l'orientation du projet ;
- une nouvelle demande formulée après validation ;
- la reprise complète d'une création ;
- l'ajout de pages, fonctionnalités ou contenus non prévus ;
- les modifications rendues nécessaires par une information erronée ou tardive du Client.

Ces demandes peuvent faire l'objet d'une facturation complémentaire après information et accord du Client.

Les validations communiquées par le Client par courrier électronique ou par tout autre moyen écrit sont considérées comme définitives pour l'étape concernée.

Toute modification demandée après validation peut entraîner une adaptation du prix et du calendrier.

12. Livraison, réception et corrections

DELUP informe le Client lorsque la prestation est prête à être vérifiée ou livrée.

Le Client est invité à examiner la prestation et à signaler par écrit les éventuels défauts ou éléments non conformes au devis.

Pour un client professionnel, à défaut de remarque précise communiquée dans les 10 jours calendrier suivant la présentation ou la livraison, la prestation est considérée comme acceptée, sans préjudice des défauts cachés qui ne pouvaient raisonnablement être constatés durant ce délai.

Pour un consommateur, la réception de la prestation et les délais de réclamation s'appliquent sans préjudice de ses droits légaux impératifs.

DELUP corrige, dans un délai raisonnable, les défauts démontrés qui relèvent directement du périmètre convenu.

Les préférences nouvelles, changements d'avis, demandes supplémentaires ou problèmes causés par une intervention du Client ou d'un tiers ne constituent pas des défauts de conformité et peuvent faire l'objet d'une facturation complémentaire.

La mise en ligne définitive, la livraison complète des fichiers sources expressément prévus ou la transmission des accès administrateurs peuvent être conditionnées au paiement des factures exigibles.

13. Services et outils de tiers

Certaines prestations reposent sur des services fournis par des tiers, notamment :

- des hébergeurs ;
- des bureaux d'enregistrement de noms de domaine ;
- des CMS, thèmes et extensions ;
- des plateformes publicitaires ou de réseaux sociaux ;
- des outils d'analyse, de paiement, d'envoi d'e-mails ou de réservation ;
- des banques d'images, typographies ou logiciels ;
- des services d'intelligence artificielle.

Ces services sont soumis à leurs propres conditions d'utilisation, tarifs, politiques et limitations techniques.

DELUP ne peut garantir la disponibilité permanente, l'absence de modification, la compatibilité future ou la continuité d'un service tiers sur lequel elle n'exerce aucun contrôle.

Une évolution, suppression, panne ou modification tarifaire d'un service tiers peut nécessiter une adaptation technique ou financière. Toute intervention complémentaire rendue nécessaire sera proposée au Client avant facturation.

Sauf mention contraire, les abonnements, licences, hébergements et noms de domaine sont facturés séparément et restent soumis aux tarifs des fournisseurs concernés.

14. Maintenance, sécurité et sauvegardes

La création ou la livraison d'un site internet n'inclut pas automatiquement un contrat de maintenance, de sauvegarde, de surveillance ou de sécurité, sauf mention expresse dans le devis.

En l'absence de contrat de maintenance, le Client est responsable, après livraison, des mises à jour, sauvegardes, renouvellements, contrôles de sécurité et interventions nécessaires au bon fonctionnement de son site ou de ses outils.

Même lorsqu'un service de maintenance est prévu, DELUP ne peut garantir une sécurité absolue ni exclure totalement les risques de piratage, panne, perte de données, incompatibilité ou indisponibilité.

DELUP met en œuvre les moyens raisonnables correspondant aux prestations commandées et aux pratiques professionnelles habituelles.

Toute intervention du Client ou d'un tiers sur le site, les fichiers, la base de données, les extensions ou les réglages peut affecter le fonctionnement de la prestation. Les corrections rendues nécessaires par une telle intervention peuvent être facturées séparément.

15. Propriété intellectuelle

Chaque partie conserve la propriété de ses éléments, méthodes, outils, contenus et droits antérieurs au projet.

DELUP conserve notamment les droits relatifs à :

- ses méthodes de travail ;
- ses modèles, structures et processus ;
- ses outils, composants et éléments réutilisables ;
- son savoir-faire ;
- ses développements génériques ;
- ses propositions, esquisses ou créations non retenues.

Sous réserve du paiement intégral des sommes dues, le Client reçoit les droits d'utilisation nécessaires à l'exploitation normale des livrables finaux réalisés spécialement pour lui, dans les limites prévues par le devis.

L'étendue d'une éventuelle cession de droits, notamment sa durée, son territoire, ses supports et ses modes d'exploitation, est précisée dans le devis lorsque la nature du projet le nécessite.

Les éléments provenant de tiers, notamment les typographies, images, vidéos, thèmes, extensions, logiciels et contenus sous licence, restent soumis aux conditions de leurs auteurs ou fournisseurs respectifs. Ils ne peuvent faire l'objet d'une cession plus large que celle autorisée par leur licence.

Sauf opposition écrite du Client motivée par un besoin de confidentialité, DELUP peut mentionner le nom du Client et présenter le projet réalisé dans son portfolio, sur son site internet, dans ses offres commerciales et sur ses réseaux professionnels.

16. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations non publiques reçues de l'autre partie dans le cadre de la collaboration.

Cette obligation ne s'applique pas :

- aux informations déjà publiques ;
- aux informations déjà connues légitimement par la partie qui les reçoit ;
- aux informations obtenues légalement auprès d'un tiers ;
- aux informations dont la divulgation est imposée par la loi ou une autorité compétente.

DELUP peut transmettre les informations strictement nécessaires à ses collaborateurs, sous-traitants ou prestataires techniques, à condition qu'ils soient tenus à une obligation appropriée de confidentialité.

17. Données à caractère personnel

Chaque partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement général sur la protection des données.

Lorsque DELUP traite des données personnelles pour le compte du Client, les rôles et responsabilités des parties peuvent, lorsque cela est nécessaire, être précisés dans un accord de traitement des données distinct.

Le Client reste responsable :

- des données qu'il collecte au moyen de son site ou de ses outils ;
- de la licéité de cette collecte ;
- des informations fournies aux personnes concernées ;
- de la gestion des consentements ;
- des durées de conservation ;
- et de l'exercice des droits des personnes concernées.

Sauf engagement écrit spécifique, DELUP ne fournit pas de conseil juridique et ne garantit pas à elle seule la conformité juridique complète du Client, de son site, de ses mentions légales, de sa politique de confidentialité ou de ses pratiques commerciales.

18. Responsabilité

DELUP s'engage à exécuter ses prestations avec soin et selon les pratiques professionnelles raisonnablement attendues.

DELUP ne peut être tenue responsable que des dommages directs résultant d'une faute qui lui est imputable et qui présente un lien causal démontré avec le dommage subi.

DELUP ne peut être tenue responsable des problèmes résultant notamment :

- d'informations, contenus ou instructions incorrects fournis par le Client ;
- d'une intervention du Client ou d'un tiers ;
- d'un défaut de sauvegarde relevant de la responsabilité du Client ;
- d'une panne ou modification d'un service tiers ;
- d'un logiciel, thème, extension ou service externe ;
- d'une utilisation non conforme de la prestation ;
- d'une cyberattaque ou d'un incident qui ne pouvait raisonnablement être empêché ;
- d'un manquement du Client à ses obligations.

Pour les clients professionnels, la responsabilité totale de DELUP est limitée au montant hors TVA payé pour la prestation directement à l'origine du dommage. DELUP ne peut être tenue responsable des dommages indirects, tels que la perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de clientèle, d'opportunité commerciale, de référencement ou de données.

Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de dol, de faute lourde de DELUP ou lorsque la loi interdit de limiter la responsabilité.

Pour les consommateurs, la responsabilité de DELUP reste soumise aux dispositions impératives du droit belge. Aucune limitation ne peut avoir pour effet de priver le consommateur de ses droits légaux ou de limiter excessivement la responsabilité de DELUP en cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse.

19. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution causé par un événement imprévisible et indépendant de sa volonté raisonnable, rendant temporairement ou définitivement impossible l'exécution de ses obligations.

Peuvent notamment être considérés comme des cas de force majeure, selon les circonstances :

- une panne générale d'électricité ou de télécommunication ;
- une indisponibilité importante d'un hébergeur ou service tiers ;
- une cyberattaque majeure ;
- un incendie, une inondation ou une catastrophe naturelle ;
- une épidémie ou une mesure imposée par une autorité ;
- un conflit social ou une interruption importante des moyens de transport ;
- une maladie ou incapacité grave et imprévisible empêchant l'exécution personnelle d'une prestation essentielle.

La partie concernée informe l'autre partie dans un délai raisonnable.

Les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement. Si l'impossibilité se prolonge au-delà de 60 jours, chaque partie peut mettre fin au contrat pour la partie non encore exécutée, sans indemnité, sous réserve du paiement des prestations déjà réalisées et des frais engagés.

20. Résiliation et annulation

En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations, l'autre partie peut lui adresser une mise en demeure écrite précisant le manquement reproché et lui accordant un délai raisonnable d'au moins 15 jours calendrier pour y remédier.

À défaut de régularisation dans ce délai, le contrat peut être résilié par notification écrite, sans préjudice des droits prévus par la loi.

En cas d'annulation du projet par le Client après le début des prestations, les prestations déjà réalisées, les frais engagés et les engagements devenus non annulables restent dus.

Pour un client professionnel, si l'annulation intervient sans faute de DELUP, cette dernière peut également réclamer une indemnité raisonnable correspondant au préjudice effectivement subi, sous déduction des dépenses qu'elle a pu éviter.

Pour un consommateur, les conséquences financières d'une annulation sont limitées aux montants raisonnables et légalement autorisés, compte tenu des prestations effectivement réalisées, des frais engagés et des circonstances de l'annulation.

La résiliation ne remet pas en cause les factures déjà échues ni les obligations qui, par leur nature, doivent continuer à produire leurs effets, notamment celles relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle et au paiement.

21. Droit de rétractation des consommateurs

Le présent article s'applique uniquement aux consommateurs lorsque le contrat a été conclu à distance ou hors établissement et qu'un droit de rétractation est légalement applicable.

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours calendrier à compter de la conclusion du contrat de service pour exercer son droit de rétractation sans devoir motiver sa décision.

Pour exercer ce droit, le consommateur doit informer DELUP, avant l'expiration du délai, au moyen d'une déclaration claire envoyée :

- par e-mail à hello@delup.be ;
- ou par courrier à DELUP SRL, Rue du Moncia Floriffoux 1C, 5150 Floreffe, Belgique.

Le consommateur peut utiliser le formulaire type de rétractation figurant à la fin des présentes CGV, sans que cette utilisation soit obligatoire.

Si le consommateur souhaite que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il doit en faire la demande expresse.

S'il exerce ensuite son droit de rétractation alors que l'exécution a déjà commencé à sa demande, il reste redevable d'un montant proportionnel aux prestations réalisées jusqu'au moment où il informe DELUP de sa décision.
Lorsque la prestation a été entièrement exécutée avant la fin du délai de rétractation, après demande expresse du consommateur et reconnaissance de la perte de son droit de rétractation après exécution complète, ce droit s'éteint conformément à la loi.

Les exceptions légales au droit de rétractation restent applicables.

22. Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation doit être communiquée à DELUP par écrit à l'adresse hello@delup.be, en décrivant précisément le problème rencontré.

Les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant d'engager une procédure judiciaire.
Le consommateur peut, après avoir préalablement tenté de résoudre le litige directement avec DELUP, s'adresser au Service de Médiation pour le Consommateur :

Service de Médiation pour le Consommateur

Boulevard du Roi Albert II 8, boîte 1
1000 Bruxelles
www.mediationconsommateur.be

23. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV et les contrats conclus avec DELUP sont régis par le droit belge.

Pour les clients professionnels, tout litige relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire dans lequel est établi le siège social de DELUP, sauf disposition impérative contraire.

Pour les consommateurs, les tribunaux compétents sont déterminés conformément aux règles impératives applicables. Le présent article ne peut avoir pour effet de priver un consommateur du droit de saisir la juridiction compétente en vertu de la loi.

24. Nullité partielle

Si une disposition des présentes CGV est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions restent valables.

La disposition concernée est, dans la mesure permise par la loi, remplacée ou interprétée de manière à se rapprocher autant que possible de son objectif initial, sans créer de déséquilibre interdit entre les parties.

25. Modification des CGV

DELUP peut modifier les présentes CGV pour les contrats futurs.

La version applicable à une commande est celle qui a été communiquée ou mise à la disposition du Client au moment de la conclusion du contrat.

Toute modification affectant un contrat déjà en cours nécessite l'accord des parties lorsqu'elle modifie substantiellement leurs droits ou obligations.

26. Acceptation

Le Client reconnaît avoir reçu ou avoir pu consulter les présentes CGV avant la conclusion du contrat.

L'acceptation du devis ou de l'offre entraîne l'acceptation des présentes CGV, sous réserve des dispositions impératives applicables aux consommateurs.

FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

Ce formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le consommateur souhaite se rétracter d'un contrat pour lequel un droit légal de rétractation est applicable.

À l'attention de :

DELUP SRL
Rue du Moncia Floriffoux 1C
5150 Floreffe – Belgique
E-mail : hello@delup.be

Je vous informe par la présente de ma décision de me rétracter du contrat portant sur la prestation suivante

.....

Devis ou commande numéro :

.....

Date de conclusion du contrat :

.....

Nom du consommateur :

.....

Adresse du consommateur :

.....

Date :

.....

Signature du consommateur, uniquement en cas d'envoi sur papier :

.....